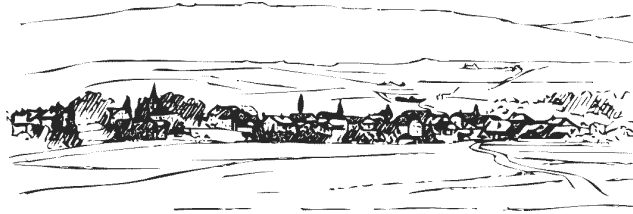


D



Commune de Lignières
Place du Régent 1
2523 Lignières



Procès-verbal du Conseil général du 10 février 2022
Salle de la Gouvernière
Séance ordinaire

Ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 septembre 2021.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Communications du président.
5. Nomination d'un membre à la Commission du feu et de salubrité publique suite à la démission de M. Caryl Stauffer.
6. Nomination d'un membre au Conseil d'Evénements scolaires (CESC) suite à la démission de Mme Céline Stauffer.
7. Budget de l'exercice 2022. Rapport à l'appui.
8. Demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 34'000.- pour la réfection du chemin agricole de Champ Jallaz. Rapport à l'appui.
9. Demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour la réalisation de travaux de curage et la réfection d'un chemin agricole suite à l'orage survenu le 22 juin 2021. Rapport à l'appui.
10. Lettres et pétitions.
10.1 Pétition de M. Alban Moret et consorts concernant le manque de possibilités de parcage au sein du village de Lignières.
11. Motions et propositions.
12. Résolutions, interpellations et questions.
13. Communications du Conseil communal.

1. **Appel.**

D. Schleppe, président du Conseil général étant excusé, le vice-président, F. Wermeille, ouvre la séance à 20 heures. Il salue la presse régionale et la remercie. Il donne la parole au secrétaire du Conseil général, E. Schwab, pour procéder à l'appel.

Le secrétaire du Conseil général, E. Schwab, procède à l'appel. 10 membres du Conseil général sont présents et un est excusé. S. Gaillard, conseiller communal, est excusé. Tous les autres membres du Conseil communal sont présents. S. Bianchini, administrateur communal et C. Chédel, collaboratrice administrative en charge du procès-verbal, sont présents.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 septembre 2021.**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès au procès-verbal. Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. **Approbation de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. **Communications du président.**

F. Wermeille indique que le président a reçu une pétition. Celle-ci sera traitée au point 10 de l'ordre du jour.

5. **Nomination d'un membre à la Commission du feu et de salubrité publique suite à la démission de M. Caryl Stauffer.**

F. Wermeille demande s'il y a une candidature. Il n'y a pas de candidature. Ce point est donc reporté à la prochaine séance du Conseil général.

6. **Nomination d'un membre du Conseil d'Événements scolaires (CESC) suite à la démission de Mme Céline Stauffer.**

F. Wermeille indique que des contacts ont été pris, mais qu'il n'y a pas encore de candidat trouvé. Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil général.

7. **Budget de l'exercice 2022**

F. Wermeille demande de prendre en considération le point 7 de l'ordre du jour.

L'entrée en matière est acceptée.

F. Wermeille passe en revue le budget 2022, chapitre par chapitre.

T. Bonjour, au nom de la commission financière et de gestion, indique qu'ils se sont réunis la semaine passée en présence du Conseil communal. Ils ont constaté un déficit de CHF 193'600.- prévu au budget 2022. C'est en ligne avec ce qui s'est passé les dernières années. Le budget est amélioré par rapport à l'année passée pour la partie des charges financières. Les revenus extraordinaires représentent un prélèvement sur la réserve, pour 30 ans. En ce qui concerne les investissements, il y a presque un million de prévu, ce qui est beaucoup plus qu'en 2020. Les routes et les conduites, le CAD, la rénovation de la Gouvernière représentent de gros investissements.

La commission financière et de gestion est unanime à soutenir le budget 2022.

Il n'y a aucune autre question ni remarque par rapport à ce budget.

F. Wermeille donne lecture du projet d'arrêté relatif à l'adoption du budget de l'exercice 2022.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

8. **Demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 34'000.- pour la réfection du chemin agricole de Champ Jallaz.**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

E. Schwab, au nom de la commission financière, indique que celle-ci a constaté que c'est une demande de crédit complémentaire. Toutefois, étant donné qu'une grosse plus-value sera dépensée, cela permet de recevoir une subvention plus élevée. Au final, grâce à cette dernière, la dépense sera moins élevée.

La commission financière conseille à l'ensemble du Conseil général d'accepter cette demande de crédit.

F. Wermeille donne lecture du projet d'arrêté.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

9. **Demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour la réalisation de travaux de curage et la réfection d'un chemin agricole suite à l'orage survenu le 22 juin 2021.**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

E. Schwab, au nom de la commission financière, indique que le rapport de Conseil communal a été étudié attentivement. Il a déjà fallu réaliser des travaux et une partie du montant a déjà été investie pour les travaux de curage. Au final, grâce aux subventions qu'on a déjà reçues et à venir, la charge finale pour la Commune va être faible par rapport à la plus-value sur ces travaux. Des curages n'ont jamais été réalisés depuis 40-60 ans, ce qui aurait dû être fait régulièrement.

La commission financière accepte cet arrêt à l'unanimité et recommande au Conseil général de l'accepter.

A. Schleppli se demande pourquoi les curages et les contrôles n'étaient pas aussi réalisés plus en amont du ruisseau. Il a constaté que de l'eau sort des tuyaux et coule sur la route.

F. Bonjour répond que les curages ont été entrepris depuis le désableur jusqu'où le ruisseau entre sous terre. L'eau coule effectivement sur la route. Un drainage aux Esserts au loup doit être réfectionné. Un expert viendra sur place afin d'indiquer ce qui doit être entrepris.

F. Wermeille donne lecture du projet d'arrêté.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

10. **Lettres et pétitions.**

D. Schleppli a reçu une pétition de M. Alban Moret et consorts, signée par 123 personnes.

F. Wermeille en donne lecture ainsi que de sa lettre d'accompagnement. Elle concerne la demande de création d'un groupe de travail afin de pallier au manque de possibilités de parcage au sein du village de Lignièrès et en donne lecture.

C. Hadorn indique que cette pétition sera transmise au Conseil communal, pour étude et rapport au Conseil général. Le Service des Communes a renseigné sur la manière de la traiter.

11. **Motions et propositions.**

F. Wermeille n'a reçu aucune motion ou proposition.

12. **Résolutions, interpellations et questions.**

F. Wermeille n'a reçu aucune résolution, interpellation ou question.

13. **Communications du Conseil communal.**

H.-C. Schmidt communique les points suivants :

Sortie des Aînés

Le 8 décembre dernier, 25 aînés, accompagnés de 3 membres de la Commission des Aînés, sont montés dans un car à Lignièrès pour faire une sortie au pays de Lucerne. Après une petite pause-café-croissant, le premier arrêt était le Musée Ramseier à Sursee. Après un délicieux dîner à Willisau, la prochaine étape menait le groupe à Trubschachen, à la Biscuiterie de Kambly. Toute la journée s'est déroulée sous un ciel gris avec de la neige partout, mais dans une excellente ambiance avec beaucoup de gaieté et de rires.

Révision du règlement communal de police

Au niveau du Conseil communal, la révision du règlement communal de police est terminée. Nous espérons recevoir bientôt l'aval du Service cantonal des communes pour que nous puissions vous soumettre la nouvelle version pour approbation.

Assainissement de la sonnerie du temple

Malgré la neige et des températures glaciales en décembre, l'assainissement de la sonnerie du temple a pu être achevé à temps pour que les cloches sonnent à nouveau pour Noël. Jusqu'à aujourd'hui, il fallait monter aux deux étages supérieurs par des échelles branlantes en aluminium d'une hauteur de quatre mètres chacune. Depuis cet après-midi, les nouveaux escaliers avec mains courantes permettent une ascension confortable et dans le respect des normes de sécurité. Maintenant, il ne reste qu'à réfectionner le raccordement électrique depuis le tableau principal du temple pour que toute l'alimentation du clocher, et de l'orgue au passage, soit conforme aux normes en vigueur. Ces travaux seront réalisés courant mars.

J. Chiffelle communique les points suivants :

Pré-étude de l'assainissement du collège de la Gouvernière et de ses alentours

Lors de la séance du Conseil général du 16 septembre 2021, un crédit de CHF 50'000.- pour la pré-étude de l'assainissement du collège et de ses alentours a été accepté.

Nous avons depuis eu des séances de travail avec M. Eric Repele et il nous manque encore quelques éléments afin de finaliser le cahier des charges du mandat d'étude. En ce qui concerne le collège d'experts, il est sur le point d'être complété. Nous reviendrons vers vous plus tard cette année pour le crédit d'étude.

Situation Covid

J'aimerais vous faire part de quelques informations concernant les dernières semaines. A la fin de l'année, la situation s'est dégradée et une classe a dû être mise en quarantaine. Comme vous le savez certainement, la rentrée scolaire s'est effectuée avec le port du masque dès la cinquième année scolaire, ce qui n'a pas manqué de créer quelques réactions de parents. Durant cette période, de nombreux élèves ont été testés positifs et d'autres classes ont dû être mises en quarantaine. Le 28 janvier, la structure d'accueil Ratatouille a même dû être fermée. Depuis le 31 janvier, les mesures de protection dans les écoles ont été allégées et le port du masque pour les élèves des années 5 à 8 a été abandonné.

Les camps de ski, qui avaient été interdits jusqu'au 4 février, sont de nouveaux autorisés mais avec des règles très strictes. Les enfants de notre collège pourront heureusement partir car le camp n'aura lieu qu'en mars.

Pour terminer, nous avons continué de louer la salle de gymnastique. Pour ce faire, les utilisateurs doivent s'engager par écrit à respecter les normes Covid en vigueur.

F. Bonjour communique les points suivants :

Réfection du chemin de Champ-Jallaz

F. Bonjour remercie d'avoir accepté le crédit. La pose du tapis bitumé a pu être réalisée juste avant les premières chutes de neige, en novembre. Les banquettes doivent encore être remises en état, lorsque les conditions météorologiques le permettront.

Arrêts de bus de la rue du Montilier

Il reste quelques aménagements à terminer aux alentours du chantier : ensemencement, planter une haie de lauriers au sud, le marquage des carrefours et des arrêts de bus, poser un râtelier à vélos derrière l'abri bus après avoir goudronné la place nécessaire.

Ecopoint du Battoir

Le Conseil communal est en train d'étudier la pose de caméras de surveillance, car il constate depuis quelques temps des incivilités qui restent encore marginales, mais il ne voudrait pas que cela augmente.

Remplacement des batteries de la Métairie de l'Isle.

Nous devons changer les batteries qui ont l'âge d'être remplacées. Les nouvelles vont être posées d'ici à fin mars - début avril. Actuellement, c'est la génératrice qui fournit l'électricité.

S. Gaillard, par l'intermédiaire de C. Hadorn, communique les points suivants :

Suites de la dissolution du SEP2L

Lors de la séance du 16 septembre 2021, je vous avais informés que la décision avait été prise de dissoudre le Service technique intercommunal de l'eau potable de l'Entre-deux-Lacs (SEP2L) au 31 décembre 2021, suite à la décision de la Commune du Landeron d'externaliser la totalité des prestations accomplies jusqu'alors par le SEP2L. Fort de ce qui précède, la Commune de Lignièrès a dès lors dû reprendre à son compte la gestion de son réseau d'eau potable à partir du 1er janvier 2022. Il a donc été nécessaire de repenser et de réorganiser toute cette gestion. Plusieurs partenariats ont dès lors été mis en place avec des entreprises spécialisées pour être en mesure d'assurer l'exploitation et l'entretien des installations d'approvisionnement et de distribution d'eau, qui se doivent, pour rappel, de répondre en tout temps, aux exigences des dispositions légales et réglementaires relatives à l'hygiène de l'eau de boisson, à la sécurité d'approvisionnement et à la défense incendie. En résumé, l'organisation qui a été mise en place est la suivante :

- L'administration communale se chargera dorénavant de coordonner l'ensemble de la gestion du service de l'eau potable. Toutes les demandes en lien avec le service de l'eau potable doivent donc être adressées à l'administration communale.
- Viteos SA a été mandaté pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages et installations servant l'approvisionnement de l'eau potable (sources, puits, chambres de captage, stations de pompage, réservoirs, télégestion, systèmes de désinfection de l'eau, conduites de transport entre les ouvrages de production, bâtiments, etc.).
- Le laboratoire de Viteos SA a été mandaté pour procéder aux analyses sur le réseau d'eau potable.
- La concession d'entretien du réseau de distribution (réparation des fuites, nouveaux raccordements, pose et remplacement des compteurs, etc.) a été confiée à l'entreprise sanitaire Vincent Chiffelle.
- La maintenance et l'entretien des bornes hydrantes seront quant à eux assurés par Hinni SA.

Fuite sur une conduite de raccordement du collège au CAD

Au début du mois de novembre 2021, une fuite a eu lieu sur la conduite de raccordement du collège de La Gouvernière au chauffage à distance. Le recherche et la réparation de cette fuite n'ont pas été aisées, puisque l'intervention a duré environ une semaine. Durant ce laps de temps, il a été nécessaire d'installer des radiateurs électriques au collège, afin que l'enseignement puisse se poursuivre malgré cette panne de chauffage. Le tronçon de conduite sur lequel la fuite a eu lieu date de la construction du collège. Lors de la réparation de la fuite, il a été constaté que la conduite avait été endommagée à l'époque, probablement lors de la construction de l'abri de protection civile, et qu'une réparation de fortune, ne répondant pas aux normes, avait alors été réalisée. Compte tenu de la vétusté de la conduite et de l'inhibition de l'isolation de celle-ci, les spécialistes sont unanimement convaincus qu'une nouvelle fuite se produira inmanquablement sur cette conduite à plus ou moins court terme. Une étude est actuellement en cours pour procéder à son remplacement, ainsi que la conduite de raccordement du collège à l'eau potable qui date également de la même époque. Une demande de crédit vous sera prochainement soumise à ce sujet.

Plan d'aménagement communal (PAL)

Comme vous le savez, plusieurs études sont menées en parallèle de la révision du plan d'aménagement communal (PAL) et j'ai l'avantage de vous informer sur l'état d'avancement de celles dépendant de mes dicastères. Le plan communal des énergies est sur le point d'être finalisé. Il sera soumis à l'approbation du Conseil général en 2022. Le plan directeur du chauffage à distance est aujourd'hui finalisé et vous sera présenté en même temps que le plan communal des énergies. Ces deux plans ont été élaborés par le bureau Planair SA en collaboration avec la

Commission de l'énergie et le Conseil communal. Les travaux relatifs à l'élaboration du plan directeur de l'eau potable et la mise à jour du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) ont débuté et seront finalisés dans le courant de l'année 2022. Ces travaux sont pilotés par le bureau d'ingénieurs Holinger SA en collaboration avec le Conseil communal.

Suites de l'orage survenu le 22 juin 2021

Les canalisations situées dans les secteurs ayant occasionné des inondations ont été curées et inspectées à l'aide d'une caméra, afin de vérifier leur état et s'assurer de leur bon fonctionnement. Lors de cette inspection, il a été constaté que le tronçon de la canalisation d'eaux mixtes sise sur la partie supérieure de la rue de Fin de Forel (partie située en dessus de carrefour du chemin de l'Adret) était fortement dégradé et se devait d'être remplacé. Pour rappel, la partie inférieure de cette canalisation avait été remplacée en 2018 lors de la réfection de la route. Une étude est actuellement en cours et une demande de crédit vous sera prochainement soumise à ce sujet.

C. Hadorn communique les points suivants :

Vente de parcelles dans le quartier du Sasselet Est.

Avec toutes les promesses d'achats que nous avons et les signatures des actes prévus ces prochaines semaines, la totalité des parcelles auront trouvé preneur d'ici quelques semaines. Nous sommes très satisfaits de la tournure des événements pour le développement du quartier du Sasselet est. Nous avons senti une très forte demande ces dernières semaines, qui se concrétise maintenant. Les constructions actuelles vont bon train et de nouveaux dossiers sont d'ores et déjà déposés pour validation par les services de l'Etat et de la Commune. A ce rythme, le quartier devrait pouvoir être finalisé d'ici la fin de cette législature.

PAL (Plan d'aménagement local)

Nous rencontrons quelques points bloquants au niveau de l'avancement du dossier du PAL, notamment au sujet des compensations pour les changements d'affectation de parcelles, ceci en termes de plus ou moins-value des terrains. En d'autres termes, qui doit payer ou recevoir quoi ? Selon Madame Stéphanie Skartsounis du bureau Archam qui nous accompagne dans la démarche, nous sommes la première commune à rencontrer cette problématique, notre étude étant déjà bien avancée. C'est un ensemble de parcelles à compenser sur le territoire de la Commune. Le Conseil Communal souhaite convoquer l'Etat pour pouvoir continuer. Il a été décidé d'inviter M. Jean-Gabriel Tornay et Madame Paula Casals de l'Etat et le bureau Archam SA, pour parler de cette problématique et trouver des solutions, le bureau Archam SA ne pouvant pas continuer la finalisation du projet de territoire sans avoir des réponses claires de la part de l'Etat.

Je rappelle que nous devons finaliser le dossier pour fin 2023. Nous sommes actuellement en ligne avec le timing, mais la charge de travail reste élevée.

Pour votre information :

- La mise à jour de l'inventaire nature est finalisée.
- Le plan directeur pour piétons est sur le point d'être finalisé sur ce premier trimestre 2022.
- Le concept de protection des crues est bien avancé et sera finalisé en 2022.
- L'étude de mobilité est bien avancée et sera également finalisée en 2022.
- L'étude relative au bruit est aussi bien avancée, et sera également finalisée en 2022.

Recensement 2021

Nous vous informons que le recensement annuel de la population est terminé. La Commune de Lignièrès compte onze habitants de moins par rapport à fin 2020. Nous sommes passés de 980 habitants au 31.12.2020, à 969 habitants au 31.12.2021. Cependant avec toutes les constructions en cours, ou sur le point de commencer comme évoqué précédemment, nous allons sans aucun doute dépasser cette fameuse barre des 1'000 habitants d'ici 2023 ou 2024.

F. Wermeille remercie les membres du Conseil communal pour ces informations et pour leur travail tout au long de l'année et l'administration communale pour son engagement et son efficacité.

F. Wermeille lève la séance à 20h46.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le vice-président Le secrétaire

François Wermeille

Emmanuel Schwab